



Mardi 14 juin 2011

Temps forts du 30/05/2011 au 10/06/2011 No. 97

6 juin: allocutions du Président Patrick Robinson et du Procureur Serge Brammertz devant le Conseil de sécurité

Le Président demande au Conseil de sécurité de continuer de faire confiance au Tribunal

Dans l'allocution qu'il a prononcée devant le Conseil de sécurité, le Président Robinson a mis en avant l'arrestation récente de Ratko Mladić, qu'il a qualifiée d'« [é]tape décisive dans l'histoire du Tribunal ». Il a également insisté sur le fait que le Tribunal avait besoin du soutien du Conseil de sécurité pour conserver son personnel et assurer l'exécution des peines. Le Président a en outre réitéré sa demande pour la création d'un fonds d'indemnisation au profit des victimes de crimes de guerre.

« Au cours de la période considérée, le Tribunal s'est heurté à des difficultés inédites, mais il a aussi accompli des progrès sans précédent dans la mise en œuvre de la stratégie d'achèvement de ses travaux », a déclaré le Président Robinson. La fidélisation des fonctionnaires du Tribunal constitue, a expliqué le Président, l'un des domaines dans lesquels le Tribunal a besoin du soutien du Conseil de sécurité. Le problème d'effectifs est, a-t-il ajouté, « chronique », « systémique » et « endémique ». Le Président a exhorté les États Membres à apporter leur soutien aux mesures concrètes envisagées pour faire face à ce problème. « Le Conseil de sécurité, organe dont relève le Tribunal, doit entendre l'appel lancé en faveur de mesures », a expliqué le Président. « Son influence et son soutien nous sont indispensables pour mener à bien la mission que vous nous avez confiée. Je ne vais pas mâcher mes mots : si rien n'est fait pour résoudre les problèmes d'effectifs, le Tribunal devra continuellement faire état de retards dans le calendrier de ses travaux. »

Évoquant sa proposition de création d'un fonds d'indemnisation des victimes, le Président a souligné que « les victimes du conflit en ex-Yougoslavie tiennent du droit international le droit à une indemnisation pour les crimes commis à leur encontre ». S'agissant de la question de l'exécution des peines, il a précisé qu'il faudrait assurer l'exécution « de près de 40 nouvelles peines dans les années à venir, selon l'issue des procès en première instance et en appel », « [l] va sans dire, a-t-il poursuivi, que les capacités dont dispose le Tribunal en la matière seront bientôt saturées ».

Le Tribunal « n'a jamais cessé de croire à la vision du Conseil de sécurité ». « Il faut que, à son tour, le Conseil de sécurité ait confiance dans le Tribunal et nous apporte le soutien qui nous est absolument nécessaire pour achever l'œuvre qu'il a lui-même commencée », a conclu le Président.

Le texte complet de l'allocution du Président peut être consulté sur le lien suivant

http://www.icty.org/x/file/Press/Statements%20and%20Speeches/President/110606_pdt_robinson_un_sc_fr.pdf

Le Procureur déclare au Conseil de sécurité que l'obligation de rendre compte des crimes de guerre est « une valeur durable »

S'adressant au Conseil de sécurité à New York, le Procureur a déclaré que l'arrestation de Ratko Mladić était « déterminante à bien des égards ». « Pour les victimes, qui ont attendu trop longtemps, justice pourra enfin être faite. Pour le Tribunal, cette arrestation lève l'un des derniers obstacles au jugement des principaux responsables des atrocités commises pendant le conflit en ex-Yougoslavie. Pour la justice pénale internationale, c'est une confirmation opportune que l'obligation de rendre compte des crimes de guerre est une valeur durable et non un intérêt passager », a-t-il ajouté.

« La Serbie a maintenant une occasion idéale d'aider le public à comprendre pourquoi Ratko Mladić a été arrêté et pourquoi la justice exige qu'il soit jugé », a déclaré le Procureur. Il a remercié les autorités serbes d'avoir procédé à cette arrestation et a salué le rôle joué par le Conseil national de sécurité, le Groupe d'action mis en place pour traquer les fugitifs et les agents des services de sécurité. Il a également noté avec satisfaction que le Gouvernement serbe avait déclaré qu'il mènerait une enquête et poursuivrait les réseaux qui ont soutenu Ratko Mladić pendant sa fuite.

Le Procureur a également déclaré que, alors que la mission du Tribunal approche de son terme, le personnel qui reste « doit faire face à une charge de travail anormalement lourde » compte tenu de la réduction des effectifs. Il sera de plus en plus difficile au Bureau du Procureur de retenir ses collaborateurs essentiels au cours des six mois à venir.

Il a également souligné l'attention grandissante que porte son bureau au soutien des poursuites engagées par les juridictions nationales contre les auteurs de crimes de guerre. La coopération entre les procureurs de la région doit devenir une priorité, a-t-il souligné, afin de répondre aux problèmes que constituent notamment les enquêtes parallèles.

Le Procureur a conclu son allocution en déclarant que son bureau était « résolu à ouvrir le procès de Ratko Mladić dans les meilleurs délais ». Le Procureur a demandé à la communauté internationale de veiller à ce que son bureau ait les ressources nécessaires pour mener à bien sa mission. Il a également fait appel aux autorités des pays de l'ex-Yougoslavie pour « soutenir [les] efforts [du Bureau du Procureur] et en faire un instrument pour encourager la réconciliation dans la région ».

Le texte intégral de l'allocution du Procureur est disponible à partir du lien suivant: http://www.icty.org/x/file/Press/Statements%20and%20Speeches/Prosecutor/110606_proc_brammertz_un_sc_fr.pdf

30 mai

Le TPIY remet de nouveaux comptes rendus d'audience à la Bosnie-Herzégovine et à la Serbie

Le 30 mai, le Tribunal a remis environ 3 900 pages de comptes rendus d'audience transcrits dans les langues de la région, aux autorités de la Bosnie-Herzégovine et de la Serbie.

Dans le cadre du projet « Justice pour les crimes de guerre », les comptes rendus d'audience sont transcrits dans les langues de la région à partir des enregistrements audio des audiences du Tribunal. Jusqu'en octobre 2010, ces comptes rendus n'étaient disponibles qu'en anglais et en français, les langues officielles du TPIY.

Commentant cet aspect du projet, le Bureau du Procureur chargé des crimes de guerre de Serbie a déclaré : « Les comptes rendus d'audience constituent une aide précieuse et permettront d'accélérer le jugement des personnes responsables des crimes de guerre commis durant les années 1990. Nous sommes conscients du fait que la transcription des comptes rendus d'audience demande beaucoup de temps ; c'est pourquoi le Bureau du Procureur chargé d'affaires de crimes de guerre s'emploie activement à fixer des priorités. La poursuite et le développement de ce projet constituera l'un des éléments clés du processus visant à transférer progressivement du niveau international au niveau national la responsabilité de juger les crimes de guerre ».

Quelque 9 500 pages de comptes rendus d'audience transcrits (en B/C/S), sur les 34 000 déjà produites dans le cadre du projet, sont à présent disponibles sur le site Internet du Tribunal, dans la base de données judiciaires. De nouveaux comptes rendus seront mis en ligne dans la base de données dans les mois qui viennent, et le Tribunal prévoit de produire au moins 60 000 pages de comptes rendus d'audience d'ici à la fin 2011. Les comptes rendus d'audience sont consultables sur le site Internet du TPIY à partir du lien suivant : <http://icr.icty.org/fr>

« Justice pour les crimes de guerre » est un projet régional de quatre millions d'euros, financé par l'Union européenne et mis en oeuvre par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE, en collaboration avec le TPIY, l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice, et les missions de l'OSCE en ex-Yougoslavie.

30 mai et 3 juin

Affaire Mladić

Le 30 mai, une Chambre de première instance a été nommée pour entendre l'affaire concernant Ratko Mladić. La Chambre est composée du Juge Alphons Orié (Président), du Juge Christoph Flügge, et du Juge Bakone Justice Moloto.

Lors de sa comparution initiale, le 3 juin, Ratko Mladić n'a pas plaidé coupable ou non coupable, dénonçant les « chefs d'accusation odieux » retenus contre lui. S'agissant de l'acte d'accusation, il a déclaré : « Je veux lire ce document tranquillement, pour avoir le temps de bien y réfléchir avec mes avocats. J'ai besoin de plus d'un mois pour étudier ces accusations monstrueuses ».

Le Juge Orié a annoncé, en levant l'audience, qu'une nouvelle comparution initiale se tiendrait le 4 juillet à 10 heures. S'il ne plaide pas coupable ou non coupable à ce moment-là, un plaidoyer de non culpabilité sera prononcé en son nom.

6 juin

Vojislav Šešelj : deuxième procès pour outrage au Tribunal

Le deuxième procès pour outrage au Tribunal concernant Vojislav Šešelj a repris le 6 juin. L'accusé a disposé de cinq heures pour présenter ses arguments.

Vojislav Šešelj est accusé d'avoir divulgué, dans trois livres dont il est l'auteur, des informations susceptibles de révéler l'identité de 11 témoins protégés, violant ainsi une ordonnance de la Chambre.

Le procès a débuté le 22 février 2011, et l'amicus curiae chargé des poursuites a conclu le même jour la présentation de ses moyens. Le procès a ensuite été ajourné dans l'attente d'une décision de la Chambre d'appel concernant le financement de la défense de l'accusé.

CALENDRIER PROVISOIRE DES AUDIENCES : 14 JUIN – 24 JUIN

Les audiences publiques du Tribunal sont retransmises sur le site Internet du Tribunal avec un différé de 30 minutes.

MARDI 14 JUIN	Salle d'audience I	09:00 – 13:45 14:15 – 19:00	Karadžić Tolimir	Procès Procès
	Salle d'audience II	14:15 – 19:00	Stanišić et Simatović	Conférence préalable à la présentation des moyens à décharge
MERCREDI 15 JUIN	Salle d'audience I	09:00 – 14:30	Karadžić,	Procès
	Salle d'audience II	09:00 – 13:45	Stanišić et Simatović	Procès
	Salle d'audience III	09:00 – 13:45	Tolimir	Procès
		14:15 – 19:00	Stanišić et Župljanin	Procès
JEUDI 16 JUIN	Salle d'audience I	14:15 – 19:00	Tolimir	Procès
	Salle d'audience II	14:15 – 19:00	Stanišić et Simatović	Procès
	Salle d'audience III	14:15 – 19:00	Stanišić et Župljanin	Procès
VENDREDI 17 JUIN	Salle d'audience I	09:00 – 14:30	Karadžić	Procès
	Salle d'audience III	14:15 – 19:00	Stanišić et Župljanin	Procès
LUNDI 20 JUIN	Salle d'audience I	09:00 – 14:30	Karadžić	Procès
	Salle d'audience II	14:15 – 19:00	Stanišić et Župljanin	Procès
	Salle d'audience III	14:15 – 19:00	Tolimir	Procès
MARDI 21 JUIN	Salle d'audience I	09:00 – 14:30	Karadžić	Procès
	Salle d'audience II	14:15 – 19:00	Stanišić et Simatović	Procès
	Salle d'audience III	09:00 – 13:45	Stanišić et Župljanin	Procès
		14:15 – 19:00	Tolimir	Procès
MERCREDI 22 JUIN	Salle d'audience I	09:00 – 14:30	Karadžić	Procès
	Salle d'audience II	09:00 – 13:45	Stanišić et Simatović	Procès
	Salle d'audience III	09:00 – 13:45	Stanišić et Župljanin	Procès
		14:15 – 19:00	Tolimir	Procès
JEUDI 23 JUIN	Salle d'audience I	09:00 – 14:30	Karadžić	Procès
	Salle d'audience II	09:00 – 13:45	Tolimir	Procès
		14:15 – 19:00	Stanišić et Simatović	Procès
Salle d'audience III	09:00 – 13:45	Stanišić et Župljanin	Procès	
VENDREDI 24 JUIN	Salle d'audience I	09:00 – 14:30	Karadžić	Procès
	Salle d'audience III	09:00 – 13:45	Stanišić et Župljanin	Procès

FAITS ET CHIFFRES

161 PERSONNES MISES EN ACCUSATION

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (une requête aux fins de dessaisissement dans l'affaire *Tadić*), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 126 d'entre elles : 13 ont été acquittées, 64 condamnées (quatre sont en attente de transfert, 25 ont été transférées, 31 ont purgé leur peine et trois sont décédées alors qu'elles purgeaient leur peine). Les affaires concernant 13 personnes ont été renvoyées devant des instances judiciaires d'ex-Yougoslavie.

126 Nombre total d'accusés dont les procédures sont closes.

36 Les procédures concernant 36 autres affaires ont été closes (retrait de l'acte d'accusation ou décès de l'accusé avant ou après son transfert au Tribunal).

35 Les procédures sont en cours pour 35 accusés: 16 sont en appel, 14 sont en procès en première instance et quatre affaires sont au stade de la mise en état. Un accusé est encore en fuite.

33 33 autres personnes ont été jugées ou sont en cours de jugement pour outrage au Tribunal.

LE PROJET «JUSTICE POUR LES CRIMES DE GUERRE»

a pour but de transférer la mémoire institutionnelle et les compétences techniques du Tribunal aux instances judiciaires de la région, afin de renforcer leur capacité à juger des affaires complexes de crimes de guerre.

Le projet est financé par l'Union européenne et mené conjointement par le Tribunal et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE (BIDDH), l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI), et les missions de l'OSCE en ex-Yougoslavie. <http://www.icty.org/sid/240>

34 000 Nombre total de pages de comptes rendus d'audience du TPIY transcrites en B/C/S jusqu'à présent.

12 900 Nombre total de pages de comptes rendus d'audience remises aux instances judiciaires locales entre octobre et juin 2011.

13 000 Nombre total de pages accessibles au public dans la Base de données régionales du TPIY jusqu'à présent : <http://icr.icty.org/>

130 Nombre total de praticiens du droit des instances judiciaires régionales ayant à ce jour suivi une formation visant à renforcer leur capacité à rechercher et identifier des informations et des documents publics dont dispose le Tribunal.

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section LPTV. Greffier : John Hocking.

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie
Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, the Netherlands
www.tpiy.org

Les passages et/ou citations de textes juridiques ne font pas autorité ; seule la version intégrale de l'ordonnance, de la décision, du jugement ou de l'arrêt cité reflète l'opinion de la Chambre de première instance et/ou de la Chambre

Questions et commentaires :

Nick Beston, Editeur
+31.70.512.89.43 | beston@un.org

Emma Coffey, Assistante
+31.70.512.53.99 | coffey@un.org